

MARCHÉ AUX
PLANTES ET
AUX ARTS
DU JARDIN



3^e édition
DIMANCHE 15 AVRIL 2012

Moulin de la Blies / Jardin des Faïenciers
125 av. Blies - 57200 Sarreguemines

Exposition-vente, animations,
rdv pour les enfants, restauration...

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Objet

La Ville de Sarreguemines organise un marché aux plantes et à l'artisanat d'art horticole le dimanche 15 avril 2012, sur le Site du Moulin de la Blies / 125 avenue de la Blies, en extérieur.

Article 2 : Heures d'ouverture – déballage du matériel – rangement

L'installation et le déballage doivent s'effectuer à 7h00 pour les professionnels et entre 8h00 et 9h30 pour les particuliers. L'accès du site est interdit aux véhicules en raison de la configuration des lieux. Un parking est mis à disposition des exposants pour le déballage. L'organisateur met à disposition des exposants du personnel et du matériel de manutention (chariots, diable, véhicule électrique...) pour faciliter l'installation. Le site ouvre ses portes au public de 10h à 18h. Les exposants pourront ranger leur stand à partir de 18h.

Article 3 : Produits mis en vente

Dans la partie marché aux plantes sont proposées à la vente ou à l'échange plantes, graines et bulbes. Les professionnels pourront proposer de l'outillage de petite dimension (sécateurs, gants...).

Dans la partie marché aux pots et à l'artisanat horticole sont vendus des objets destinés à contenir des plantes (pots, jardinières...) ou à contribuer à la décoration du jardin. Les organisateurs se réservent le droit d'accorder la priorité aux céramistes, en raison de la thématique du lieu (Musée des techniques faïencières et Jardin des faïenciers).

Les artisans pourront proposer des démonstrations ou travailler sur leur stand, à condition d'en informer les

organisateurs lors de l'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de proposer de la petite restauration.

Article 4 : Exposants

Le marché aux plantes est accessible aux particuliers et aux professionnels. Les professionnels veilleront à communiquer aux organisateurs lors de leur inscription la liste des plantes et de l'outillage mis à la vente, sachant que l'intérêt est de proposer et de valoriser avant tout des produits à caractère exceptionnel, méconnus ou des nouveautés. Le marché aux pots et à l'artisanat horticole est ouvert aux professionnels uniquement.

Le Jardin des faïenciers appartient au réseau des Jardins sans Limites. L'organisateur se réserve le droit d'accueillir les jardins membres de ce réseau qui souhaitent faire la promotion de leur site.

Article 5 : Présentation du stand

Chaque exposant est chargé de la mise en place de son stand et veille à apporter le matériel nécessaire (tables, tréteaux, parasol ou parapluie...). Le public doit accéder facilement au prix des produits exposés ou à la mention «à échanger».

Article 6 : Autorisation de la manifestation

Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration préalable de vente au déballage à la mairie et elle est placée sous la responsabilité directe du conservateur des Musées de Sarreguemines. Elle se déroule sur le Site du Moulin de la Blies.

Article 7 : Documents à fournir

Le jour du déballage et afin de remplir le registre des vendeurs, les exposants particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les commerçants, artisans, artistes et producteurs professionnels doivent être munis de tout justificatif attestant leur statut (affiliation à la Chambre de Commerce, Chambre de l'Agriculture, Chambre des Métiers, Maison des artistes). Aucun exposant n'est accepté sans ces documents.

Article 8 : Droits de place

Tarification professionnels :

Le stand est facturé 5 euros pour 1 mètre linéaire, dans la limite de 10 mètres par exposant.

Tarification particuliers :

Le stand est facturé 1,5 euros pour 1 mètre linéaire, dans la limite de 5 mètres par exposant.

Le paiement est à effectuer le jour de la manifestation, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Article 9 : Modalités d'inscription

L'inscription n'est acquise qu'après renvoi du bulletin d'inscription dûment signé et renseigné et dans la limite des places disponibles. La date limite des inscriptions est fixée au **30 mars 2012**. Chaque exposant veillera à indiquer le matériel utilisé pour l'installation de son stand sur le bulletin d'inscription.

Article 10 : Mode d'attribution des stands

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des bulletins. Le placement est décidé par les organisateurs en raison de la configuration des lieux et pour l'intérêt général de la manifestation. Certaines catégories d'exposants pourront être regroupées dans un périmètre précis pour offrir une plus grande cohérence au parcours du visiteur.

Les organisateurs se réservent le droit de ré-attribuer les places des exposants qui ne sont pas installés à 9h30.

Article 11 : Assurances

Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 12 : Remballage et nettoyage

Les organisateurs mettront à disposition le même matériel de manutention qu'au déballage. Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement vide et propre.

Bulletin d'inscription au Marché aux plantes et aux arts du jardin

A retourner à :

Diana Godard – Musée de la Faïence – 17 rue Poincaré – 57200 Sarreguemines,
ou godard.diana@mairie-sarreguemines.fr

Nom / prénom.....

Adresse.....

.....

Tél.....

Portable.....

Adresse e-mail.....

JE SUIS UN PARTICULIER :

N° pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire...) que vous devrez avoir en votre possession le jour de la manifestation car elle pourra vous être demandée :

.....

Je déclare vouloir réserver un emplacement de mètres linéaires à 1,50€. Le paiement sera prélevé le jour de la manifestation par un agent de la Ville.

Je m'engage à respecter les conditions de participation.

JE SUIS UN PROFESSIONNEL :

N° pièce d'identité valide que vous devrez avoir en votre possession le jour de la manifestation car elle pourra vous être demandée :

N° d'immatriculation au registre du commerce :

Je déclare vouloir réserver un emplacement de mètres linéaires à 5€. Le paiement sera prélevé le jour de la manifestation par un agent de la Ville.

Je m'engage à respecter les conditions de participation.

Fait à, le

Signature :